RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES : INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LE FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION

Pour décision et information

1. OBJET STRATÉGIQUE

1.1. L'objet du présent document est de résumer les délibérations du Comité des stratégies et des politiques (SPC) lors de sa réunion en présentiel qui s'est tenue les 9 et 10 octobre 2014 à Washington (États-Unis).

1.2 Ce document comprend :

Pour décision

- Proposition d'appui à la société civile (Annexe 1 : page 7)

Pour information

- Commentaires préliminaires de la Directrice technique (section 2)
- Processus de planification stratégique et principaux problèmes (section 3)
- Rapport sur les résultats de l'éducation 2014 : principaux résultats (section 4)
- Déploiement du modèle de financement du GPE (section 5)
- Point sur le plan de travail du SPC (section 6)
- Révisions du plan de mise en œuvre du plan stratégique (Annexe 2 : page 14)

2. COMMENTAIRES PRÉLIMINAIRES DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE

2.1 Karen Mundy, Directrice technique, a formulé des commentaires préliminaires sur le Partenariat mondial. Elle a abordé la question récurrente relative à la manière d'exploiter au mieux les activités de niveau mondial pour soutenir les activités de niveau national dans des domaines tels que le plaidoyer, les connaissances et la mobilisation de ressources. Il conviendrait que le Partenariat mondial s'attache à renforcer son pouvoir catalyseur là où il dispose d'un avantage concurrentiel unique.

2.2 Elle a rappelé que le Partenariat mondial disposait, à l'échelon des pays, d'un pouvoir fédérateur considérable qui se traduit par la collaboration avec les pouvoirs publics pour résoudre les problèmes ainsi que par le recours à l'expertise de la communauté des bailleurs de fonds. En exploitant ces ressources selon les principes du partenariat, il est possible d'accélérer les programmes et la recherche de solutions en matière d'action publique.

2.3 Les membres du comité ont notamment indiqué que le Partenariat mondial devrait réfléchir à sa mission initiale au titre de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous, et atteindre les objectifs à l'échelon des pays. Il a été rappelé que beaucoup de travail avait effectivement été accompli dans les pays, mais qu'il était difficile de le démontrer.

2.4 Les membres du comité ont pris note d'un certain nombre de problèmes clés, notamment la nécessité de rechercher une conception commune de questions telles que le modèle d'activités du GPE, ou la théorie du changement, ainsi que les rôles respectifs du Secrétariat et du Partenariat dans des domaines tels que le nouveau modèle de financement, les activités de sensibilisation et l'expertise technique.

3. PROCESSUS DE PLANIFICATION TECHNIQUE ET PRINCIPAUX PROBLÈMES

3.1 La Directrice technique a présenté un résumé du processus de planification stratégique. La phase actuelle est axée sur le processus lui-même et comprend une enquête du Conseil pour identifier les opportunités externes, les menaces et les forces, ainsi que les domaines dans lesquels le Partenariat mondial a ou aurait dû apporter de la valeur ajoutée. Il prévoit également de solliciter des retours d'information de la part des groupes constitutifs de pays en développement partenaires à l'occasion de leurs réunions. Les résultats de l'enquête et des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires feront l'objet d'un débat lors de la retraite du Conseil en décembre.

3.2 La deuxième phase prévoit de la rédaction de quelques rapports sur l'état des lieux, tandis que la troisième phase, qui débutera à la fin mai, comprendra des consultations de haut niveau

avec des ministres et des chefs d'État. Une note de synthèse sera également établie pour la réunion du Conseil de mai. Enfin, ce dernier approuvera le nouveau plan stratégique à la fin 2015.

3.3 Le Secrétariat a fait part de son hésitation à aligner le nouveau plan stratégique sur le cycle de reconstitution des ressources, car les deux opérations requièrent un délai de planification de 12 à 18 mois et le Secrétariat dispose de capacités limitées. Ce point devra être débattu lors de la retraite du Conseil.

3.4 Les membres du comité ont indiqué que l'exercice de planification stratégique offre l'occasion de clarifier la mission fondamentale du Partenariat mondial, la manière dont il devrait l'accomplir et la valeur ajoutée que cette mission est susceptible d'apporter. Le Secrétariat pourrait envisager de lancer un appel à propositions pour répertorier les questions à prendre en compte dans le plan stratégique. Plusieurs membres du comité ont souligné à quel point il est important d'organiser des consultations élargies avec les différentes parties prenantes à un stade précoce du processus, en particulier avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) et les groupes constitutifs. Pour être équilibrées, ces consultations devront être menées aussi bien auprès des nouveaux partenaires nouveaux que des anciens.

3.5 Il a été suggéré que le Secrétariat identifie systématiquement les questions qui se trouvent au stade de l'esquisse ou qui requièrent d'être résolues ou davantage étudiées pour s'assurer qu'on ne les perde pas de vue et qu'elles soient prises en compte dans le processus de planification stratégique.

4. RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉDUCATION 2014 : PRINCIPAUX RÉSULTATS

4.1 Jean-Marc Bernard, Coordinateur de l'équipe de suivi et évaluation, a communiqué les principaux résultats du Rapport sur les résultats de l'éducation 2014. L'objectif de l'éducation primaire universelle n'a pas été atteint, mais des progrès ont été constatés dans l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes et les conditions d'apprentissage — du point de vue de la taille des classes, de la formation des enseignants et du financement public de l'éducation. Les progrès ont pour la plupart été enregistrés dans des États fragiles ou touchés par un conflit. Toutefois, les avancées sont menacées, en particulier dans les États fragiles, par la diminution des financements mondiaux alloués à l'éducation.

4.2 Malgré la réduction des financements mondiaux, le Partenariat mondial a accru son soutien financier et technique à l'éducation de base et aux États fragiles ou touchés par un conflit. Quatre-vingt-deux pour cent des financements pour la mise en œuvre des programmes du GPE comportent

une modalité de projet. Il a été indiqué que les résultats des financements du GPE sont généralement difficiles à analyser car l'OCDE n'assure pas de suivi distinct de ces financements ; ce problème est toutefois en cours de résolution.

4.3 M. Bernard a précisé que le rapport rend compte de changements globaux. Si la situation réelle est différente dans chaque pays, les tendances sont en revanche générales. Il a été mentionné que, dans l'idéal, il conviendrait que l'analyse couvre des données sur une période plus longue que les deux à trois années couvertes par le rapport.

4.4 Les membres du comité ont pris note que le rapport manquait de données sur l'apprentissage et suggéré d'expliquer cette situation dans le document. Il a par ailleurs été proposé de relier le besoin de données sur l'apprentissage à une stratégie dans les années à venir et d'exiger impérativement des pays bénéficiant des financements du GPE qu'ils procèdent à l'évaluation de l'acquisition des connaissances.

5. DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2015-2018

5.1 Margarita Focas Licht, Chef par intérim de l'équipe de soutien aux pays, a fait le point sur le déploiement du modèle de financement. Un groupe de travail, composé de responsables-pays chargés des pays ayant des allocations indicatives en 2015, suit le processus en cours dans ces pays qui se préparent à soumettre une requête. Les premiers pays soumissionnaires n'auront pas eu suffisamment de temps pour satisfaire toutes les obligations dont le CGPC devra tenir compte. Le personnel de l'équipe de soutien aux pays fournira des informations sur le modèle de financement lors des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires au début décembre.

5.2 Madame Licht a indiqué qu'il faut fournir plus de détail concernant un certain nombre de points du modèle de financement, notamment sur la manière d'évaluer si un PSE est ou non « crédible », sur la manière de définir et de justifier la « disponibilité de données », et sur plusieurs aspects liés à la tranche variable du financement. Le CGPC et le CST traiteront ces questions dans les prochains mois.

5.3 Les membres du comité ont pris note des difficultés d'évaluation et de suivi des résultats, et des risques inhérents au modèle de financement basé sur les résultats. S'il incite les pays à améliorer leur plan sectoriel de l'éducation, il présente en revanche un risque d'impact négatif : les gouvernements peuvent se sentir contraints de mettre l'accent sur ce que veulent les bailleurs de fonds, ce qui peut être préjudiciable au programme national d'éducation. Les obligations d'équité, d'efficience et d'apprentissage de la tranche variable constituent un enjeu fondamental. Il ne sera

pas facile de satisfaire chacune de ces exigences de façon simultanée, et les avancées dans certains domaines se traduiront peut-être par des compromis dans d'autres, ce qui risque d'être plus préjudiciable qu'avantageux pour un pays. Les membres du Secrétariat ont confirmé être conscients des défis dans ce domaine, mais rappelé qu'aucun indicateur de référence n'a été défini. L'idée est de s'adapter au contexte propre à chaque pays.

5.4 Il a été recommandé au Secrétariat de s'appuyer sur les théories économiques relatives aux agents principaux et au contrôle, qui sont applicables à tout problème et pourraient aider à gérer des difficultés telles que l'évaluation des cibles et des incitations. Le Secrétariat pourrait aussi s'appuyer sur l'expérience d'autres organisations susceptibles d'avoir connu des transitions similaires. Madame Licht a confirmé que le Secrétariat avait consulté d'autres organisations qui ont mis en œuvre des programmes basés sur les résultats, notamment la Banque mondiale et le DFID.

5.5 Le Président a invité le Secrétariat à réfléchir au rôle que le SPC pourrait jouer dans le nouveau modèle de financement. Il a été indiqué que le rôle, quel qu'il soit, devrait être de haut niveau et stratégique. La fonction de supervision du nouveau modèle de financement incombe principalement au CGPC.

6. POINT SUR LE PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES

6.1 Le comité a examiné les progrès accomplis au titre du plan de travail du SPC et les questions connexes. La définition d'une marche à suivre a été jugée nécessaire pour deux points du plan de travail en particulier : les financements innovants et le rôle du Partenariat mondial dans les situations de crise humanitaire et d'urgence complexes. Le Président a fait remarquer que ces problèmes étaient compliqués par leur ampleur même. Le SPC peut contribuer à structurer ces questions et les inscrire dans une démarche stratégique pour les promouvoir plutôt que d'apporter du contenu.

6.2 En ce qui concerne le financement des innovations, Le Président a indiqué que la question pouvait être traitée dans le cadre du plan stratégique. Le SPC se chargera de l'approche, mais pas du contenu. Le Partenariat mondial pourrait réfléchir à la création d'un nouveau cadre de financement — incluant des financements pour l'innovation — pour succéder au programme d'activités mondiales et régionales.

Droits de l'homme

6.3 Les membres du comité ont reconnu la nécessité d'une approche globale des questions de droits de l'homme.

6.4 Les membres du Secrétariat se sont interrogés sur l'efficacité d'une éventuelle politique. Les principes de responsabilité mutuelle du Partenariat mondial ne sont pas toujours appliqués à l'échelon des pays où il est difficile d'atteindre un consensus en raison de la diversité des intérêts des différentes parties prenantes. Le Secrétariat peut signaler des problèmes au niveau de l'examen de la qualité, mais ne peut pas imposer au pays d'établir un consensus et de résoudre lesdits problèmes. Un membre du comité a suggéré que des conventions et des mécanismes externes de lutte contre les violations des droits de l'homme pourraient être mentionnés durant la phase de préparation du financement. S'il existe par exemple une directive des Nations Unies, elle devrait être mentionnée dans la requête.

6.5 Certes, d'autres initiatives sont peut-être mieux à même de s'attaquer aux atteintes aux droits de l'homme, mais Le Président a indiqué que le Partenariat mondial a un rôle à jouer pour traiter les problèmes de ce type qui, dans le cadre de l'octroi de financements, vont à l'encontre de la politique des bailleurs de fonds. Par exemple, un bailleur de fonds du GPE pourrait cesser de financer un pays enfreignant les droits de l'homme alors que le Partenariat mondial maintiendrait ses financements : une telle situation créerait un conflit pour le bailleur. D'autres commentaires portaient sur l'inquiétude suscitée par les problèmes politiques qui influent sur les perspectives des bailleurs de fonds en matière de financements. Il a été rappelé que le Partenariat mondial n'est pas un acteur politique et que les représentants des pays auprès du Partenariat ne sont pas des représentants de droits politiques.

Attaques contre l'éducation

6.6 Le Président a rappelé la résolution du Conseil du 26 février 2014 en réponse à une attaque contre une école au Nigéria (BOD/2014/02-09). Bien que le Partenariat mondial soit conscient que le problème est traité en interne dans le pays, il lui a semblé important de prendre des mesures, car les attaques contre l'éducation menacent gravement son action. Il faut réfléchir aux outils et aux mécanismes qui pourraient être les mieux adaptés pour s'attaquer à ce problème. Certains ont suggéré de promouvoir les meilleures pratiques, de définir un rôle en matière d'action publique et de soutenir l'initiative d'un partenaire ou des travaux sur les politiques menés par des partenaires. La question peut également être intégrée au processus de planification stratégique.

Handicap

6.7 Le SPC a rappelé la nécessité, pour les partenaires, de savoir ce que le Partenariat mondial fait dans le domaine du handicap et comment ce problème sera pris en compte de façon spécifique dans le nouveau modèle de financement. Les membres du Secrétariat ont indiqué que la question du handicap est intégrée dans l'objectif stratégique 3 relatif à l'apprentissage. Par ailleurs, un sous-

groupe de référence informel sur le handicap a été créé au sein du groupe de référence technique concerné. D'autres suggestions ont porté sur une déclaration de Le Président du Conseil à l'occasion de la Journée mondiale du handicap et sur un suivi de la dynamique insufflée par l'appel à l'action dans ce domaine lancé lors de la conférence sur la reconstitution des ressources.

Influence des partenaires du GPE

6.8 Une discussion s'en est suivie sur la question des partenaires qui demandent au SPC et au Secrétariat de promouvoir les sujets qui leur importent. Les membres du comité ont généralement admis qu'il fallait mettre en place un mécanisme permettant aux parties prenantes d'exposer les problèmes pour qu'ils soient pris en compte dans le processus de planification stratégique, et pour permettre, parallèlement, que ces questions soient soulevées une fois que la stratégie est définie.

6.9 Plusieurs membres du comité ont également exprimé leur préoccupation au sujet des bailleurs de fonds qui voient dans le Partenariat mondial un mécanisme leur permettant de promouvoir les questions thématiques qu'ils soulèvent eux-mêmes. Le GPE a pour objectif de renforcer l'action publique à l'échelon des pays dans le cadre de l'élaboration des plans sectoriels de l'éducation. Intégrer un trop grand nombre d'optiques dans un processus technique, tout en favorisant la prise en main du processus par les pays bénéficiaires, crée des problèmes de qualité et de capacité susceptibles d'empêcher le Partenariat mondial d'enregistrer des progrès efficaces à l'échelon des pays. En outre, imposer des ordres du jour politiques externes aux pays ou signaler les problèmes soulevés par les bailleurs de fonds est source de confusion au niveau national. De plus, les pays se sentent souvent contraints d'y répondre, ce qui peut s'avérer préjudiciable pour eux.

6.10 Les membres du Secrétariat ont indiqué que les demandes qui lui sont faites d'accorder une attention particulière à un problème ont des conséquences tant au niveau du rôle que des ressources du Secrétariat, et sont susceptibles d'empiéter sur les activités d'autres entités. Du fait, en particulier, de la création des groupes de référence techniques, le rôle que le Secrétariat devrait jouer concernant les problèmes thématiques n'est pas clair.

7. PRIÈRE DE CONTACTER

Karen Mundy à l'adresse : kmundy@globalpartnership.org pour toute information complémentaire.

8. ANNEXES POUR INFORMATION

Annexe 1 – Proposition relative au Fonds de la société civile pour l'éducation
Annexe 2 – Révisions du plan de mise en œuvre et enseignements
Annexe 3 – Liste des participants à la réunion en présentiel du SPC des 9 et 10 octobre 2014

ANNEXE 1

PROPOSITION DE FINANCEMENT EN FAVEUR DU FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 L'objet du présent document est d'informer le Conseil sur l'élaboration d'une proposition de financement en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE). Il est recommandé au Conseil d'inviter la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) à présenter au début de 2015 une proposition de financement au profit du Fonds de la société civile pour l'éducation portant sur une allocation d'un montant maximum de 30 millions de dollars pour la période 2016-2018. Le présent document décrit également la procédure d'examen de cette proposition, qui comprend un examen de la qualité et l'application des modalités de supervision proposées en fonction des conclusions de l'examen de la qualité.

1.2 Compte tenu du calendrier prévu pour cette procédure, le Comité des financements et performances au niveau des pays devra examiner la proposition en faveur du FSCE et la recommander au Conseil lors de la réunion en présentiel de mai 2015. Pour éviter toute interruption du financement à la fin de la période de financement, le 31 mars 2015, il est également demandé ici au Conseil d'envisager une prorogation chiffrée du programme en cours du FSCE, de manière à ce que la procédure d'examen de la qualité puisse être mise en œuvre. Le présent document appuie l'objectif prioritaire du GPE visant à faire davantage participer ses membres appartenant aux groupes de la société civile aux actions mondiales et nationales menées en faveur des politiques de l'éducation.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

2.1 Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

BOD/2014/12-XX — <u>Fonds de la société civile pour l'éducation</u> : Le Conseil d'administration :

1. demande à la Campagne mondiale pour l'éducation d'élaborer une nouvelle proposition en faveur du Fonds de la société civile pour l'éducation, assortie d'une allocation indicative d'un montant maximum de 30 millions de dollars pour la période 2016-2018.
2. demande que cette proposition soit soumise à un examen de la qualité, y compris une évaluation détaillée de la capacité de mise en œuvre du financement, effectuée en accord avec le Secrétariat du GPE, qui examinera les conditions de financement éventuellement

proposées en complément de celles qui sont recommandées par le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF), et suggérera d'aligner les modalités de supervision sur les conclusions de l'examen de la qualité. La proposition et les conclusions de l'examen de la qualité effectué par le Secrétariat seront soumises à l'examen du Comité des financements et performances au niveau des pays en vue de les recommander au Conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion en présentiel de mai 2015.

3. autorise une prorogation du programme en vigueur du Fonds de la société civile pour l'éducation, jusqu'au 31 décembre 2015, l'UNESCO agissant en qualité d'entité de supervision, et délègue au Comité des financements et performances au niveau des pays le pouvoir d'examiner et approuver une demande de prorogation chiffrée, assortie d'une enveloppe de 5 millions de dollars maximum, à laquelle s'ajouteront les commissions de gestion des entités applicables et une allocation de supervision.

3. CONTEXTE

3.1 Depuis 2008, le Partenariat mondial pour l'éducation encourage la participation de la société civile à la supervision des actions menées en faveur de l'éducation par le biais du Fonds de la société civile pour l'éducation. Le programme en vigueur du FSCE finance des activités menées par la société civile à l'échelon national, régional et mondial entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2015. En novembre 2013, le Conseil a demandé au Secrétariat de formuler une proposition d'appui à la société civile pour la période 2015-2018, en concertation avec la Campagne mondiale pour l'éducation, l'Internationale de l'éducation et d'autres parties prenantes, pour examen par le Conseil d'administration lors de sa réunion de juin 2014. Toutefois, en raison d'un manque de capacités dû à la campagne de reconstitution des ressources du GPE et à des contraintes supplémentaires liées à la candidature soumise par la Campagne mondiale pour l'éducation au statut d'entité de supervision/entité de gestion, le Secrétariat a travaillé avec ses partenaires de la société civile à la préparation d'une requête du FSCE, qui sera examinée par le Conseil lors de sa prochaine réunion en présentiel en mai 2015.

Examen de la société civile et du FSCE

3.2 Pour faire en sorte que les enseignements tirés des deux précédents programmes de financement du FSCE soient bien pris en compte dans la prochaine requête du FSCE, le Secrétariat et le Comité des stratégies et des politiques ont conjugué leurs efforts, en 2014, pour procéder à un examen et formuler des commentaires à la CME. Le Secrétariat a commencé par établir un document intitulé « *2014 Civil Society Review* » qui examine dans quelle mesure la société civile a été dotée des moyens nécessaires pour participer pleinement au dialogue sur l'action menée dans

le domaine de l'éducation au niveau du Conseil, ainsi qu'à l'échelon national au travers des Groupes locaux des partenaires de l'éducation. Cette étude, qui repose sur les documents relatifs au programme, sur des entretiens et les réponses à des enquêtes, est disponible, sous forme de document d'information sur le site Committee eTeam du GPE.

3.3 Les premières conclusions et recommandations tirées de l'étude *2014 Civil Society Review* ont ensuite été communiquées en août au Comité des stratégies et des politiques pour commentaires et approbation. Ce comité a adopté les principes suivants qui présideront à l'élaboration d'une proposition de financement à l'appui de l'engagement de la société civile dans l'action en faveur de l'éducation. Il est convenu plus précisément ceci:

- Le Partenariat mondial devrait continuer d'investir dans le FSCE, au moyen d'une allocation de financement portant sur une période de quatre ans.
- Cette allocation devrait être supérieure aux montants actuels, de manière à augmenter l'investissement dans les activités mondiales et régionales (en particulier à l'appui des groupes des organisations de la société civile membres du Conseil d'administration).
- La proposition devrait prévoir une période de planification plus longue et envisager une évaluation initiale des résultats de l'étape en cours ainsi que des critères d'admissibilité plus souples.
- En outre, le Comité des stratégies et des politiques a approuvé la collaboration entre le Secrétariat et la CME en vue de l'élaboration de stratégies visant à améliorer la prochaine étape du FSCE.
- Enfin, le Comité des stratégies et des politiques observe que le Partenariat mondial devrait envisager de réserver des fonds supplémentaires à l'appui de la participation des enseignants au dialogue sur la politique d'éducation et d'identifier les domaines dans lesquels la société civile a besoin de soutien, en dehors du programme du FSCE et du Programme d'activités mondiales et régionales, en harmonie avec le prochain processus de planification stratégique.

Proposition d'objectifs révisés pour le FSCE

3.4 Sur la base des orientations du Comité des stratégies et des politiques, et compte tenu des commentaires formulés à propos de l'étude *2014 Civil Society Review*, la Campagne mondiale pour l'éducation a élaboré des propositions de buts et d'objectifs pour le programme 2015-2018 du FSCE

et les a communiquées au Comité des stratégies et des politiques le 9 octobre 2014 pour recueillir des commentaires. La CME a ensuite révisé les buts et objectifs à la lumière de ces commentaires.

3.5 Sous réserve de son approbation définitive, le but global proposé du programme du FSCE pour la période 2016-2018 est le suivant : « *Les coalitions nationales de la société civile dans le secteur de l'éducation contribuent à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière d'éducation, y compris le programme post-2015, en obligeant les administrations et autres responsables à rendre compte des prestations de services et des résultats obtenus en matière d'éducation, grâce à la participation efficace et éclairée de nombreux citoyens à la formulation des politiques, à la planification et au suivi.* » Sur la base de la phase en cours, le programme vise à atteindre ce but en apportant un soutien aux coalitions d'organisations de la société civile représentatives et disposant d'une large assise ; à cet effet, il leur octroie des financements, renforce leurs capacités, leur apporte un soutien technique et facilite leur participation aux débats régionaux et mondiaux ainsi qu'aux tribunes politiques.

3.6 Les objectifs précis et les orientations de l'action menée dans chaque pays seront fixés à l'échelon national, selon le contexte du pays et compte tenu (par exemple) des plans d'action nationaux en vigueur dans le secteur de l'éducation et des problèmes qui surgissent. Ces objectifs pourraient porter sur les questions suivantes : la participation de la société civile aux processus stratégiques officiels à l'échelon national, régional et local (y compris, par exemple, les groupes locaux des partenaires de l'éducation) ; la représentation efficace de divers bénéficiaires et parties prenantes du secteur de l'éducation aux débats et aux prises de décisions portant sur le secteur ; la collecte de données et la réalisation d'études par les citoyens sur les programmes, les financements, les résultats et l'utilisation de ces données afin d'amener les autorités à rendre compte ; la démocratisation des débats sur l'éducation et l'amélioration de la transparence, afin de faciliter et d'élargir l'accès du public aux données et de faire davantage participer le public aux débats ; l'accroissement de la participation de la société civile nationale à des débats régionaux et mondiaux, y compris dans le cadre du GPE. Le programme dans son ensemble comporte cinq objectifs proposés (déjà affinés à la lumière des observations du Comité des stratégies et des politiques, mais sous réserve de leur approbation finale), communs à toutes les activités conduites au niveau national :

Objectif 1 -- Les coalitions nationales pour l'éducation participent de manière constante et efficace au programme du secteur de l'éducation de type formel, aux activités budgétaires et à l'élaboration de politiques à l'échelon national et local et au niveau des établissements scolaires, notamment par le truchement des groupes locaux des partenaires de l'éducation et de tribunes de concertation des parties prenantes.

Objectif 2 -- Les coalitions nationales pour l'éducation, grâce à l'accroissement de leurs capacités disciplinaires, institutionnelles et de plaidoyer, s'emploient, sur la base de structures démocratiques et transparentes, à représenter efficacement les différents bénéficiaires et parties prenantes de l'éducation (y compris les enfants, les jeunes et les adultes marginalisés, les élèves et les apprenants, les enseignants, les parents, les personnes handicapées, les femmes et les fillettes, et les habitants de zones rurales) et à leur apporter un soutien dynamique et réactif pour les faire participer aux débats et aux prises de décisions concernant le secteur de l'éducation.

Objectif 3 -- Les coalitions nationales pour l'éducation participent à la collecte des données et des activités de recherche pilotées par les citoyens, ainsi qu'au suivi, à l'évaluation et à l'analyse des politiques, du financement, de la mise en œuvre et des résultats aux échelons national et infranational et au niveau des établissements scolaires ; elles utilisent ces données pour amener les autorités et les bailleurs de fonds du secteur de l'éducation à rendre des comptes.

Objectif 4 -- Les coalitions nationales pour l'éducation améliorent la transparence dans le secteur de l'éducation et rendent les débats sur l'enseignement plus démocratiques dans la mesure où elles élargissent l'accès du public aux données et à l'information, améliorent la participation de la population aux débats sur l'éducation et attirent l'attention sur l'opinion publique.

Objectif 5 -- Grâce aux efforts de facilitation, de soutien et d'engagement des partenaires régionaux et mondiaux du FSCE, la société civile, au niveau national et local, participe et contribue aux processus régionaux et mondiaux d'élaboration des politiques d'éducation, ainsi qu'aux forums et partenariats tels que le GPE.

Les membres du Comité des stratégies et des politiques continuent de formuler de précieux commentaires sur le contenu, les méthodes et les activités du programme du FSCE, et il en sera tenu compte dans la proposition définitive élaborée par la CME au début de 2015.

Candidature de la CME au statut d'entité de gestion

3.7 Parallèlement au processus qui vise à préciser et établir le programme du Fonds de la société civile pour l'éducation, la Campagne mondiale pour l'éducation a sollicité son accréditation en tant qu'entité de supervision/entité de gestion (ES/EG) du GPE (voir le document BOD/2014/12 DOC 04). Le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement a recommandé au Conseil de considérer que, au vu des conclusions de l'évaluation, la CME est en mesure d'assumer la fonction d'ES/EG pour le programme du FSCE. Sur la base des recommandations du GERF concernant l'aptitude de la CME à faire office d'ES/EG, et à la lumière de l'expérience actuelle de la CME avec le FSCE et de l'état d'avancement du projet de nouveau programme du FSCE, le Comité

des stratégies et des politiques propose que la CME assume la fonction d'ES/EG pour un nouveau programme du FSCE portant sur la période 2016-2018.

3.8 Conformément à la recommandation que le GERF a faite au Conseil, et dans l'attente de l'approbation du Conseil, la CME sera soumise à une évaluation de sa capacité de mise en œuvre du financement et instaurera les conditions nécessaires à la gestion du financement du FSCE (décrites dans l'annexe 3 du document GERF/2014/10 Doc 04). Le Secrétariat mettra aussi en place une équipe pluridisciplinaire inter-secrétariat chargée de superviser les relations entre le Secrétariat et la CME au cours de la mise en œuvre de tout programme approuvé du FSCE. Le délai de mise en place de ces conditions dépassera probablement la période d'exécution du FSCE, qui s'achève le 31 mars 2015.

Proposition de prorogation temporaire du programme existant, l'UNESCO agissant en qualité d'entité de supervision

3.9 Afin d'atténuer le risque de manque de financement dû au temps nécessaire au démarrage de la mise en œuvre d'un nouveau programme du FSCE, il est proposé que la CME (en concertation avec l'entité de supervision actuelle, l'UNESCO) élabore, d'ici à janvier 2015, une proposition visant à proroger le programme existant jusqu'à la fin de 2015. Il est donc demandé au Conseil, par le présent document, de donner son accord de principe à une prorogation jusqu'à la fin de 2015, chiffrée et assortie d'une enveloppe au niveau actuel (soit 5 millions de dollars entre avril et décembre 2015). Le Conseil est également invité à déléguer au Comité des financements et performances au niveau des pays le soin d'examiner la proposition de prorogation chiffrée début 2015 par téléconférence. La proposition devrait prendre appui sur le programme en cours, déjà approuvé par le Conseil, en conservant ses objectifs et sa structure, et en actualisant les activités et les cibles en fonction de ce que la CME fera pendant cette période supplémentaire. Cela suppose l'établissement de niveaux de référence pour chaque activité en fonction des derniers résultats obtenus et un relèvement raisonnable et progressif des cibles en fonction de la disponibilité des fonds. La CME devrait étayer cette proposition par un budget détaillé, et l'UNESCO indiquer le montant nécessaire pour couvrir les frais de supervision et les commissions de gestion des Entités.

3.10 Grâce à cette prorogation chiffrée, le programme actuel couvrirait donc les activités d'avril à décembre 2015, tandis que la proposition finale pour la prochaine phase de financement du FSCE porterait sur les activités à conduire entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2018. Cette proposition devrait être établie au début de 2015 et soumise à un examen de la qualité effectué par le Secrétariat. Elle sera ensuite présentée au Comité des financements et performances au niveau

des pays pour qu'il l'examine et la recommande au Conseil. Celui-ci examinera cette proposition en mai 2015 pour approbation définitive.

4. JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION

4.1 Le présent document suggère au Conseil de prendre des décisions qui permettront au Partenariat mondial de continuer à renforcer le rôle de la société civile dans le partenariat, notamment sur le plan de l'élaboration, de la supervision et du suivi des politiques et des mécanismes financiers dans le domaine de l'éducation. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie fondamentale visant à accroître la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte au cours de la période de reconstitution des ressources 2015-2018 ; elle portera notamment sur les engagements pris par les partenaires à la conférence sur la reconstitution des ressources qui s'est tenue en juin dernier, sur les allocations au titre des financements du GPE au cours de la période de reconstitution 2015-2018 et sur l'adoption et la planification de stratégies en faveur de l'éducation après 2015.

4.2 Les recommandations proposées laissent suffisamment de temps pour élaborer une proposition exhaustive et faire en sorte qu'elle soit soumise à un examen rigoureux de la qualité par le Secrétariat, ainsi qu'à un examen par le Comité des financements et performances au niveau des pays, avant d'être examinée en vue de son approbation par le Conseil. L'inclusion d'une prorogation chiffrée atténuera le risque d'interruption des activités en cours.

5. INCIDENCE SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

5.1 Le Secrétariat inclura le coût de l'évaluation détaillée de la capacité de mise en œuvre du financement ainsi que le coût de l'examen de la qualité dans sa demande de crédits budgétaires pour la période allant du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015. Les fonds en question devraient être de l'ordre de 50 000 à 75 000 dollars et serviront à faciliter l'évaluation indépendante et à financer les frais de voyage éventuels des agents du Secrétariat participant à l'examen de la qualité.

5.2 Les frais de supervision et de contrôle à inscrire dans toute proposition en faveur du FSCE, la CME agissant en qualité d'entité de supervision/entité de gestion, seront déterminés en fonction des résultats de l'examen de la qualité et pris en compte dans le budget 2015/2016 du Secrétariat. Ces frais devraient concerner les missions de vérification sur place confiées à un cabinet qualifié, et être inférieurs à ceux qui sont actuellement encourus, sous forme de commission de gestion des entités et d'allocations de supervision, selon les dispositions actuelles du FSCE.

6. PROCHAINES ÉTAPES

6.1 Une fois les décisions prises par le Conseil, le calendrier prévoit les étapes suivantes :

1) La CME et l'UNESCO élaborent une demande de prorogation chiffrée du programme en cours, assortie d'un crédit de 5 millions de dollars maximum, plus les frais de supervision et commissions de gestion des entités, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 décembre 2015.

2) Le Comité des financements et performances au niveau des pays examine et approuve cette demande de prorogation chiffrée.

3) La CME rédige une proposition de requête exhaustive en faveur du FSCE, pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

4) Le Comité des stratégies et des politiques continue d'assurer la supervision des questions de politique générale et de stratégie liées au FSCE et formule des commentaires sur le contenu, les méthodes et activités du programme du FSCE, y compris en réponse au projet de proposition pour la période 2016-2018.

5) Le Secrétariat procède à un examen de la qualité de la proposition pour la période 2016-2018.

6) Un cabinet de consultants sous contrat procède à l'évaluation détaillée de la capacité de mise en œuvre du financement dans le cadre de l'examen de la qualité.

7) Le Comité des financements et performances au niveau des pays examine la proposition complète en faveur du FSCE pour la période 2016-2018.

8) Le Conseil examine l'évaluation faite par le Comité des financements et performances au niveau des pays et examine la recommandation du comité au sujet de la proposition en faveur du FSCE pour la période 2016-2018 lors de sa réunion de mai 2015.

9) Avant le transfert des fonds en vue de l'exécution, la CME aura apporté la preuve des progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les recommandations du GERF à propos de ses conclusions sur l'évaluation des capacités institutionnelles, outre d'autres exigences éventuelles fixées par le Conseil à l'issue de l'examen de la qualité et de l'examen par le Comité des financements et performances au niveau des pays.

7. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, veuillez prendre contact avec Sarah Beardmore à l'adresse sbeardmore@globalpartnership.org.

8. INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

8.1 Les documents suivants sont publiés sur le site dedié aux Comités Committee eTeam site:

- Examen de la Société Civile 2014
- Rapport Semestriel de l'UNESCO sur l'état d'avancement et de supervision du CSEF pour la période 2013–2015

ANNEXE 2:

MODIFICATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Pour information

1. OBJET

1.1 Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil d'administration des modifications qu'il est proposé d'apporter au Plan de mise en œuvre du Plan stratégique (2012-2015) du GPE à la lumière de l'évaluation réalisée par le Comité des stratégies et des politiques. La nouvelle version du Plan de mise en œuvre, qui s'appuie sur les consultations organisées dans le cadre de l'évaluation et sur les principaux enseignements qui en ont été tirés (voir l'Annexe 1), propose la marche à suivre pour promouvoir les cinq objectifs stratégiques du GPE. Il y est notamment question du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) et des Groupes de référence technique nouvellement créés. L'une des principales conclusions de l'évaluation est que le Plan de mise en œuvre doit faire partie intégrante du Plan stratégique.

1.2 Ce document a été établi pour information et discussion. Aucune décision n'est requise.

2. CONTEXTE

2.1 Le 30 avril 2014, le Comité des stratégies et des politiques (SPC) est convenu d'examiner le Plan de mise en œuvre actuel du GPE et de recenser les principaux enseignements qui s'en dégagent. Le 22 mai 2014, une réunion a été organisée dans la foulée entre le président du SPC, les présidents Communautés de pratique (CP) du GPE pour chacun des cinq objectifs stratégiques et les responsables techniques du Secrétariat, afin d'examiner les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'application du Plan de mise en œuvre. Ces consultations ont permis de définir une approche commune de la marche à suivre pour aboutir à des résultats concrets d'ici à décembre 2015, notamment des discussions sur la transformation des CP en Groupes de référence technique (TRG). Le président du SPC a communiqué cette information aux Administrateurs à la réunion du Conseil qui s'est tenue à Bruxelles en juin dernier. Le Conseil s'est de nouveau réuni le 9 septembre 2014 pour examiner les leçons tirées des consultations organisées dans le cadre de l'évaluation. À sa réunion en présentiel du 9 au 10 octobre dernier, le SPC, avec la participation des représentants partenaires des TRG, a examiné les modifications qu'il est proposé d'apporter au Plan de mise en œuvre et les activités à mettre en place en 2015.

2.2 Lors de ces discussions, le SPC et les partenaires impliqués dans les CP, y compris les présidents desdits CP, dont le rôle est déterminant, ont décidé de transformer les Communautés de

pratique en Groupes de référence technique qui assureraient une fonction de conseil et qui contribueraient aux activités définies comme prioritaires pour chaque objectif thématique.

2.3 Outre cette fonction de conseil et d'appui au Plan de mise en œuvre, les TRG apporteraient un soutien consultatif important au stade de l'élaboration du nouveau Plan stratégique du GPE jusqu'en 2015.

2.4 Sur la base des enseignements tirés jusqu'ici du Plan de mise en œuvre stratégique, les partenaires du GPE et le SPC sont convenus de suivre l'approche décrite ci-après pour l'année qui vient, en vue de créer les conditions qui se prêtent à un renforcement de l'impact et de l'efficacité du Partenariat. Comme souligné dans l'Annexe 1, les conclusions de l'évaluation du Plan de mise en œuvre actuel font clairement ressortir la nécessité de revoir les coûts de transaction et les capacités nécessaires au sein du Secrétariat non seulement pour assurer ou appuyer l'exécution des mesures énumérées dans le Plan initial, mais aussi pour trouver le moyen de faire le lien entre les activités mondiales et les impacts au niveau des pays.

3. PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR 2015

3.1 Le nouveau Plan de mise en œuvre est axé sur les cinq objectifs stratégiques du GPE - États fragiles ou touchés par un conflit, éducation des filles, acquis scolaires, efficacité du corps enseignant et financement -, la réalisation de ces objectifs étant considérée comme le moyen d'atteindre des buts globaux. Les sections qui suivent font le point des progrès accomplis à ce jour et indiquent les principales réalisations attendues pour chaque objectif à l'horizon 2015.

3.2. Objectif stratégique 1 : Les États fragiles ou en conflit sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre leurs plans d'éducation

État d'avancement : Le GPE a bien avancé sur ce front[1], comme en témoignent : l'augmentation rapide du nombre d'États fragiles ou en conflit ayant adhéré au Partenariat (28) ; l'accroissement du montant des dons accordés à ces pays ; l'appui fourni par le GPE à la mise en place d'une planification transitoire (notamment sous forme de conseils sur la manière d'établir une planification qui tienne compte des situations de conflit ; et la mise en place d'une option de financement accéléré pour les pays en situation d'urgence ou de reconstruction dont l'application est un succès. Le dossier sur l'éligibilité des Entités de gestion et des Entités de supervision, qui vise notamment à élargir la gamme des entités habilitées à opérer dans les États fragiles ou touchés par un conflit, progresse également. Le GPE est un membre actif du Réseau international en faveur de

[1] Pour en savoir plus sur les activités du Partenariat mondial dans les États fragiles ou touchés par un conflit, consulter le Rapport sur les résultats de l'éducation disponible sur le site web du GPE.

l'éducation dans les situations d'urgence (INEE). Le Partenariat mondial est conscient des difficultés posées par le faible niveau des financements internationaux à l'appui de l'éducation dans les États fragiles ou touchés par un conflit, en particulier dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire.

Principales réalisations attendues pour 2015 : Le Partenariat mondial continuera de renforcer son appui aux PSE nationaux et à leur mise en œuvre dans les États fragiles ou touchés par un conflit. Il s'emploiera également à préparer une évaluation formelle des domaines dans lesquels le Partenariat mondial peut avoir une valeur ajoutée et contribuer à une meilleure coordination internationale des actions menées et des financements fournis dans les situations d'urgence ou de crise humanitaire. Il préparera à cet effet une proposition qui sera présentée au Conseil pour décision en 2015.

3.3 Objectif stratégique 2 : Toutes les filles des pays participant au GPE achèvent avec succès leur scolarité primaire et accèdent à l'enseignement secondaire dans un environnement éducatif sûr et bienveillant

État d'avancement : Des avancées notables ont été enregistrées dans l'élaboration et la mise à l'essai de l'outil d'analyse de l'égalité des sexes dans le cadre du PSE ; les travaux conduits par le Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) sur la violence à l'égard des femmes en milieu scolaire se poursuivent ; le Partenariat mondial participe au lancement du groupe de travail des partenaires mondiaux sur la violence sexiste à l'école ; et le Fonds de la société civile pour l'éducation (« FSCE ») soutient les actions menées à l'échelle régionale et mondiale pour promouvoir l'éducation des filles et l'égalité des sexes. L'action du Partenariat mondial doit s'appuyer sur les efforts déjà entrepris pour mieux intégrer l'égalité des sexes dans tous les processus nationaux que le Partenariat mondial soutient.

Principales réalisations attendues pour 2015 : Le Partenariat mondial continuera de suivre les résultats obtenus par les pays partenaires dans le domaine de l'égalité des sexes. Il finalisera avec l'aide des TRG l'élaboration des outils d'analyse et des principes devant guider la formulation des PSE dans ce domaine. Il soutiendra également les travaux en cours du Programme AMR sur la violence sexiste à l'école. Un bref compte rendu de l'état d'avancement de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les plans sectoriels de l'éducation appuyés par le GPE sera préparé.

3.4 Objectif stratégique 3 : Augmentation spectaculaire du nombre d'enfants apprenant à lire et à compter et sachant lire et compter en troisième année du cycle primaire

État d'avancement : Le Partenariat mondial déploie diverses activités destinées à améliorer la qualité des acquis scolaires. Il appuie les plans sectoriels de l'éducation qui privilégient de façon croissante les initiatives axées sur le renforcement de l'apprentissage. Le Partenariat mondial finance 12 programmes AMR qui mobilisent l'action de ses partenaires dans les domaines de l'apprentissage, de l'enseignement, de la santé et du handicap, et des enfants non scolarisés. Il siège au Conseil consultatif du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages (LMTF) et participe aux groupes de travail sur la petite enfance, les champions de l'apprentissage et IPAL du LMTF. Par l'intermédiaire du FSCE, le Partenariat mondial soutient les efforts déployés à l'échelle nationale et régionale pour promouvoir l'alphabétisation et sensibiliser au handicap et à l'éducation inclusive, ainsi qu'à d'autres questions liées à la qualité de l'éducation. Le Partenariat mondial a cependant du mal à établir des modalités de collaboration satisfaisantes avec un TRG dans le domaine de l'apprentissage, notamment parce que l'étude de ce domaine a évolué pour se répartir entre quatre branches : acquisition précoce de compétences en lecture, écriture et calcul ; équité et inclusion ; rôle de la santé dans la promotion de l'apprentissage ; et éducation du jeune enfant.

Principales réalisations attendues pour 2015 : En 2015, le Partenariat mondial engagera une consultation avec ses partenaires dans chacun de ces sous-thèmes et avec les membres des groupes de référence technique pour mieux définir les domaines dans lesquels le Partenariat peut apporter une valeur ajoutée spécifique, que ce soit par le biais d'une meilleure articulation avec les processus nationaux ou dans le cadre d'initiatives régionales ou mondiales. Le GPE continuera de participer aux initiatives IPAL et en faveur de la petite enfance menées dans le cadre du LMTF. Il s'emploiera également en collaboration avec les pays partenaires à faire en sorte que les acquis scolaires soient considérés comme des indicateurs pour la partie variable des dons accordés en application du nouveau modèle de financement.

3.5 Objectif stratégique 4 : Amélioration de l'efficacité de l'enseignement par le recrutement, la formation et la rétention d'enseignants dotés des moyens de dispenser une éducation de bonne qualité

État d'avancement : Le Partenariat mondial appuie cet objectif dans le cadre de quatre programmes AMR. Il soutient également, par le biais des activités du FSCE, la participation accrue des enseignants au dialogue sur les politiques publiques à mettre en place, et il encourage la société civile à participer aux Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE). Les plans nationaux pour le secteur de l'éducation qui reçoivent un soutien du GPE accordent une large place aux politiques publiques se rapportant aux enseignants. Le Partenariat mondial doit faire en sorte que l'efficacité de l'enseignement et les politiques applicables aux enseignants soient systématiquement

prises en compte dans les activités au niveau des pays et dans les processus nationaux qui bénéficient d'un soutien du Partenariat.

Principales réalisations attendues pour 2015 : En 2015, le Partenariat mondial s'emploiera avec ses partenaires à définir les modalités selon lesquelles le GPE peut le mieux contribuer à la réalisation de cet objectif à l'avenir. Il examinera avec ses partenaires la fonction de catalyseur ou le rôle spécifique que le Partenariat mondial pourrait jouer pour diffuser les éléments d'information et les outils qui contribuent à l'efficacité de l'enseignement et du corps enseignant et pour renforcer la participation et la prise en compte des enseignants dans les plans sectoriels et les processus de politique sectorielle au niveau des pays. Le GPE continuera de participer à l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants de l'UNESCO et d'œuvrer pour la mise en place d'outils et d'indicateurs permettant de renforcer et de mesurer l'efficacité de l'enseignement.

3.6 Objectif stratégique 5 : Accroître le volume, l'efficacité, l'efficience et l'allocation équitable du financement extérieur et des ressources nationales de l'éducation dans les pays admis à bénéficier du GPE

État d'avancement : En 2014, le Partenariat mondial a élaboré un nouveau modèle de financement conçu pour orienter davantage l'emploi des ressources vers le financement d'améliorations en termes d'équité, d'équité et d'acquis scolaires. Le GPE appuie avec des partenaires clés un programme AMR axé sur le renforcement des comptes nationaux dans le secteur de l'éducation – qui contribuera à améliorer la prise de décisions financières et la transparence. À la Conférence de reconstitution des ressources de juin 2014, le Partenariat mondial a mobilisé 2,1 milliards de dollars d'annonces de contribution des bailleurs de fonds pour la période 2015-17, ainsi que 400 millions de dollars de financements innovants. Les pays en développement partenaires ont eux aussi promis d'accroître considérablement le volume des ressources nationales consacrées à l'éducation, d'un montant qui selon le Partenariat mondial pourrait atteindre 26 milliards de dollars si cette promesse est entièrement tenue.

Principales réalisations attendues pour 2015 : En 2015, le Partenariat mondial continuera d'affiner le nouveau modèle de financement pour peser davantage sur la réorientation des allocations sectorielles en faveur du renforcement de l'équité, de l'efficience et des acquis scolaires. Il encouragera l'évolution de la comptabilité nationale dans le secteur de l'éducation en appuyant les activités déployées dans le cadre du programme AMR. Il poursuivra son action de mobilisation des ressources internationales. Enfin, dans le cadre des consultations sur son plan stratégique, il examinera les domaines dans lesquels le Partenariat mondial peut jouer un rôle catalyseur pour mobiliser des financements en faveur de l'éducation, notamment en contribuant au renforcement

de la transparence des informations relatives aux dépenses du secteur éducatif et à un meilleur alignement des financements extérieurs sur les systèmes des pays partenaires.

4. PROCHAINES ÉTAPES

4.1 Le Secrétariat entreprendra de collaborer avec les Groupes de référence technique au début de 2015, et les associera aux consultations relatives à la formulation du nouveau Plan stratégique du GPE. Le Partenariat mondial les invitera également à participer aux activités qui les concernent en rapport avec le Plan de mise en œuvre.

4.2 Les Groupes de référence technique et les coordonnées des personnes à contacter seront publiées sur le site web.

5. VEUILLEZ CONTACTER Karen Mundy à kmundy@globalpartnership.org et Victoria Egbetayo à vegbetayo@gloalpartnership.org pour de plus amples informations.

6. ATTACHEMENTS OU INFORMATION

Attachement 1 – Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique

Attachement 2 – Liste des Groupes de référence technique au 8 novembre 2014

ATTACHEMENT 1 : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

Principales conclusions généralement admises lors des consultations :

- **Intégrer le Plan de mise en œuvre dans le Plan stratégique**
 - Faire en sorte que le Partenariat ait une vision commune de ce qu'est un Plan de mise en œuvre.
 - Éviter que le Plan de mise en œuvre ne soit une liste d'activités ne tenant pas compte de la fonction de catalyseur du GPE ni des capacités d'exécution limitées du Secrétariat.
- **Associer systématiquement en amont du processus tous les partenaires, sans exclusive – en particulier les pays en développement partenaires**
 - Prendre en compte indifféremment les avis de tous les acteurs aux stades de la planification et de la mise en œuvre dans le cadre de l'effort global de renforcement des systèmes.
- **Définir une vision commune du mode de fonctionnement du Partenariat mondial**
 - Clarifier les rôles et les responsabilités des différentes composantes du Partenariat mondial (Secrétariat, y compris mécanismes d'appui aux pays, de sensibilisation, de partenariat, de financement et de suivi-évaluation, organes du Conseil et des Comités, Groupes locaux des partenaires de l'éducation (LEG), Réunions des groupes constitutifs, Entités de supervision et Entités de gestion).
 - Clarifier les rôles et les responsabilités des différents partenaires et entités du Partenariat mondial à l'échelle internationale et au niveau des pays.
 - Mettre en place des structures et des mécanismes de coordination clairement définis pour promouvoir l'efficience.
 - Mettre l'accent sur la manière dont le savoir-faire et les connaissances spécialisées du Partenariat contribuent à la valeur ajoutée des activités axées sur les objectifs stratégiques, en particulier dans les pays partenaires.
 - Expliquer comment le Secrétariat fait le lien entre son action de sensibilisation et son travail de synthèse au niveau des pays.
 - Parvenir à une vision commune du modèle opérationnel de base du GPE, de ses modalités de fonctionnement, ainsi que des approches et des leviers qu'il met en œuvre, et intégrer dans cette vision les objectifs stratégiques visés et les actions à mener pour les atteindre.
- **Renforcer la base de données factuelles et les arguments qui justifient les priorités thématiques et les interventions du GPE**
 - De quel type de données factuelles le Partenariat mondial a-t-il besoin pour étayer sa prochaine stratégie? Quel type de données factuelles le Partenariat mondial souhaite-t-il lui-même générer?
 - Définir plus précisément en quoi le Partenariat mondial peut ajouter de la valeur aux actions menées au niveau des pays, et présenter des éléments probants et un solide argumentaire qui justifient le choix des objectifs thématiques et des activités connexes retenus pour le nouveau Plan stratégique.
 - Montrer les liens et les interconnexions qui existent entre les priorités stratégiques, les données factuelles et les activités proposées.
- **Estimer les besoins en ressources et en capacités des partenaires et du Secrétariat pour qu'ils puissent exécuter leurs programmes**
 - Devons-nous envisager un mode de financement différent des activités du Partenariat mondial et un traitement indifférencié des acteurs côté financement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique mondiale?
- **Définir des structures opérationnelles claires pour l'exécution du Plan stratégique et du Plan de mise en œuvre**
 - Quelle est la meilleure démarche à suivre pour que les mécanismes d'exécution et la participation du Secrétariat ne fassent pas double emploi ?
- **Définir un cadre de suivi clair, qui permette de mesurer les résultats obtenus et de démontrer la valeur ajoutée du Partenariat mondial.**

- Quel est le but poursuivi par le Partenariat mondial, et quels sont les résultats et éléments d'appréciation ayant un impact concret, mesurable et attribuable qu'il souhaite obtenir ?
- En quoi devrait consister la théorie du changement du Partenariat mondial (à l'échelle mondiale et au niveau des pays)?

ATTACHEMENT 2 : GROUPES DE RÉFÉRENCE TECHNIQUE

Les TRG remplissent deux fonctions principales : ils jouent **un rôle de conseil** – pour l'essentiel sur demande du Partenariat mondial, afin d'aider à la réflexion face à certains problèmes ou dans le cadre des activités en cours ; ils servent aussi de relais pour faciliter la **collaboration** – les membres des TRG peuvent être associés à l'élaboration ou à l'évaluation d'un nouvel outil, d'une proposition de financement, etc. Il s'agit de créer un mécanisme qui permette aux individus et aux organisations d'émettre des avis et de travailler avec le Secrétariat à la réalisation des principaux objectifs stratégiques. Les informations relatives aux TRG et les coordonnées des personnes à contacter sont publiées sur le site web du GPE, et toute personne intéressée est invitée à les consulter.

Objectif stratégique	**TRG**	**Président(s)**	**Point focal du Secrétariat**
OS1 : États fragiles ou touchés par un conflit	Oui	Joseph Nhan-O'Reilly \| Save the Children Email : j.oreilly@savethechildren.org Site web du GPE : http://www.globalpartnership.org/focus-areas/conflict-affected-and-fragile-states	**Jesper Anderson,** Conseiller senior en matière de politiques *jandersen@globalpartnership.org* Bureau + 1 202 458 7308
OS 2 : Éducation des filles	Oui	Nora Fyles \| Secrétariat UNGEI Email : nfyles@unicef.org Tél : +1-212-326-7375 Fanny Gazagne \| Ministère des Affaires étrangères, France Email: fanny.gazagne@diplomatie.gouv.fr T: +33 (0)1.43.17.72.64 Site web du GPE : https://www.globalpartnership.org/focus-areas/girls-education Site web de l'UNGEI : http://www.ungei.org/	**Aya Kibesaki,** Chargé des opérations-pays senior akibesaki@globalpartnership.org Bureau + 1 202 458 5541 • Mobile + 1 202 444 1234
OS 3 : Acquis scolaires	Plusieurs sous-groupes, pas de président	Le Secrétariat facilite l'identification de quatre sous-présidents. Site web du GPE : http://www.globalpartnership.org/focus-areas/learning-outcomes	**Aigly Zafeirako,** Spécialiste senior, Éducation azafeirakou@globalpartnership.org Bureau + 1 202 473 3416
OS 4 : Efficacité de l'enseignement	Oui	***Edem Adubra***, Chef du Secrétariat, Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT, UNESCO, Tél : +33(0)1 45 68 15 58, Fax: +33(0)1 45 68 56 26, E-mail: e.adubra@unesco.org Site web du GPE : http://www.globalpartnership.org/focus-areas/teachers Équipe spéciale sur les enseignants: www.teachersforefa.unesco.org	**Hugues Moussy,** Chargé des opérations-pays senior hmoussy@globalpartnership.org Bureau + 1 202 473 4391 • Fax + 1 202 522 3923
OS 5:	Non	Création d'un groupe ad hoc pour le plan	**Edouard Lamont,** Chargé des

Financement (et renforcement des systèmes)		stratégique.	opérations-pays senior elamot@globalpartnership.org Bureau + 1 202 473 1322

La liste ci-dessus et la lettre de mission des Groupes de référence techniques sont disponibles sur le site web du GPE : http://www.globalpartnership.org/strategy

ANNEXE 3 – Liste des participants à la réunion en présentiel du SPC des 9 et 10 octobre 2014

Membres du comité	Titre et organisation	Représentant
Joseph Nhan O'Reilly - Président	Conseiller senior pour les questions d'éducation, Save the Children	s/o
David Atchoarena	Directeur, Division pour le développement des enseignants et de l'enseignement supérieur, UNESCO	Organisations multilatérales
Olav Christensen	Spécialiste principal Finances publiques, Banque mondiale, *suppléant de* Claudia Costin (participation partielle)	Organisations multilatérales
Claudia Costin	Directrice principale du pôle Éducation, Banque mondiale	Partenaires donateurs
Stellan Arvidsson Hyving	Spécialiste principal des politiques de l'éducation, Agence suédoise pour le développement international, Suède	Partenaires donateurs
Ruth Levine	Directrice du Programme Développement mondial et population, Fondation William et Flora Hewlett	Secteur privé / fondations
Natasha de Marcken	Directrice, Bureau de l'éducation, Bureau de la croissance économique, de l'éducation et de l'environnement, USAid, *suppléante de* Maggie Koziol, Conseillère principale des politiques, USAid	Organisations multilatérales
Bishwa Prakash Pandit	Secrétaire, ministère de l'Éducation, Népal	Pays en développement partenaires
Dennis Sinyolo	Coordonnateur principal, Éducation et emploi, Education International	Organisations de la société civile
Francisco Gutiérrez Soto	Responsable de la Division de l'éducation, Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), Espagne	Partenaires donateurs
Membres du Secrétariat		
Alice Albright	Directrice générale (participation partielle)	
Karen Mundy	Directrice technique et point focal SPC	
Johanna Van Dyke	Chargée des opérations du Conseil et soutien à la gouvernance SPC	
Jesper Andersen	Conseiller principal en matière de politiques	
Jean-Marc Bernard	Coordinateur de l'équipe de suivi et d'évaluation (participation partielle)	
Charles Tapp	Responsable de l'équipe des partenariats et relations extérieures	
Victoria Egbetayo	Chargée des partenariats (participation partielle)	
Sarah Beardmore	Chargée du plaidoyer (par téléphone) (participation partielle)	
Margarita Focas Licht	Coordinatrice par intérim de l'équipe de soutien aux pays (participation partielle)	
Aglaia Zafeirakou	Spécialiste senior des questions d'éducation (participation partielle)	
Aya Kibesaki	Responsable-pays (participation partielle)	
Hugues Moussy	Responsable-pays (participation partielle)	
Edouard Lamot	Responsable-pays (participation partielle)	
Invités durant la réunion sur le plan de mise en œuvre du plan stratégique		
Edem Adubra, Groupe de travail sur les enseignants (par téléphone)		
Mark Waltham, UNICEF (par téléphone)		
Sreerupa Mitra, UNICEF (par téléphone)		
Sherine Lutfeali, Save the Children (par téléphone)		
Paul Collins, USAid (par téléphone)		
Nora Fyles, UNGEI (par téléphone)		
Observateurs		

Patrick Collins, Chef d'équipe, Éducation de base, USAid (par téléphone)		
Membres du comité excusés		
Maker Mwangu Famba	Ministre de l'Éducation, RDC	Pays en développement partenaires
Solomon Shiferaw	Directeur, SIGE, Direction de la planification et de la mobilisation des ressources, Éthiopie	Pays en développement partenaires